

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.969
27 janvier 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 27 janvier 2005, à 10 h 15

Président: M. Chris SANDERS (Pays-Bas)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 969^e séance plénière de la Conférence du désarmement et la première partie de la session de 2005 de la Conférence.

Il y a un mois, deux séismes massifs, suivis d'une série de répliques, se sont produits dans l'océan Indien, engendrant un raz-de-marée qui a provoqué une catastrophe naturelle sans précédent. Selon les données disponibles lors de la séance plénière extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la catastrophe du raz-de-marée, qui s'est tenue le 18 janvier 2005, les victimes se chiffrent à plus de 160 000 au total. Cela dit, le nombre de personnes qui ont péri pendant ces événements tragiques va sans doute encore augmenter. Des dizaines de milliers de personnes sont toujours portées disparues; des centaines de milliers ont perdu tous leurs biens et sont aujourd'hui sans abri. Plus d'un million ont été déplacés.

Au-delà des pertes terribles en vies humaines, le raz-de-marée dans l'océan Indien a eu des répercussions très lourdes sur l'économie des pays touchés en Asie du Sud et a causé des dommages se chiffrant à des milliards de dollars des États-Unis. Des voies de communication terrestres, des routes, des ponts, des écoles et des hôpitaux ont été détruits par les tremblements de terre ou emportés par la vague énorme. L'environnement dans les zones côtières a aussi subi de gros dommages.

Cette catastrophe d'une ampleur sans précédent requérait une intervention mondiale et, de fait, au cours des jours et des semaines qui ont suivi le raz-de-marée, nous avons tous été les témoins d'une action mondiale sans précédent et y avons participé. La communauté mondiale, les gouvernements, le grand public et le secteur privé ont uni leurs forces, ont versé spontanément des contributions et continuent aujourd'hui encore à appuyer généreusement toutes actions appropriées pour répondre aux besoins qui se font jour et juguler les difficultés à long terme dues à cette catastrophe naturelle, portant ainsi à de nouveaux sommets le sens de l'humanité.

Je souhaiterais exprimer au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel mes très sincères condoléances et toute ma sympathie aux peuples et aux gouvernements de tous les pays touchés. Je vous invite à vous joindre à moi pour observer une minute de silence à la mémoire des victimes du raz-de-marée.

* * *

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Alors que commence la session de la Conférence du désarmement, je tiens à faire des adieux tardifs aux collègues qui ont quitté la Conférence après la clôture de sa session de 2004, en septembre dernier, à savoir l'Ambassadeur d'Argentine, M. Alfredo Vicente Chiaradia, l'Ambassadeur de Norvège, M. Sverre Bergh Johansen, l'Ambassadeur de Tunisie, M. Habib Mansour, et l'Ambassadrice du Venezuela, M^{me} Blancanieve Portocarrero. Je suis sûr que vous vous joignez à moi pour demander à leurs délégations de bien vouloir leur transmettre l'expression de notre vive gratitude pour leurs multiples et précieuses contributions à nos travaux alors qu'ils étaient en poste à Genève, ainsi que tous nos vœux de succès et de satisfaction dans leurs nouvelles affectations.

Qu'il me soit aussi permis de souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui viennent de prendre leurs fonctions de représentant de leur gouvernement à la Conférence, à savoir l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry, l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Makarim Wibisono,

(Le Président)

l'Ambassadeur de l'Iraq, M. Baha Hussain Al-Shibib, l'Ambassadeur du Kazakhstan, M. Kairat Abusseitov, l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Hsu King Bee, l'Ambassadeur de Norvège, M. Wegger Strømmen, l'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Elizabeth Astete Rodríguez, l'Ambassadeur de la République arabe syrienne, M. Bashar Ja'afari, l'Ambassadeur de Suisse, M. Blaise Godet, l'Ambassadeur de Tunisie, M. Samir Labidi, et l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. John Freeman. Je saisis cette occasion pour les assurer de notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de leurs nouvelles fonctions. À n'en pas douter, tant de nouveaux collègues sont le garant de notre succès.

Je suis censé faire à ce stade une déclaration liminaire. Je serai bref, car immédiatement après il sera donné lecture du message du Secrétaire général, message que je fais entièrement mien, bien entendu. Les sages paroles du Secrétaire général doivent être notre premier repère. Je m'abstiendrai de faire dans ma déclaration liminaire une analyse détaillée de la situation dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve. Je ne vous entretiendrai pas longuement de l'importance que revêt la Conférence, mais me contenterai de dire que, si les problèmes auxquels elle se heurte actuellement persistent, la Conférence risque de perdre toute utilité et de subir le même sort que la Commission du désarmement. J'invite les délégations à réfléchir de près au point de savoir à qui cela servirait et pour qui cela serait dommageable.

Quoi qu'il en soit – et ceux d'entre vous qui ont travaillé avec moi le savent – je veux rester pragmatique et faire un ultime effort pour que la Conférence se remette réellement au travail. À ce jour, alors que nombre d'entre vous étaient encore en congé, j'ai consulté 52 membres de la Conférence. Comme je l'ai annoncé hier, je poursuivrai mes consultations la semaine prochaine, afin de connaître le sentiment des autres membres de l'instance. Le temps m'a tout simplement manqué pour prendre l'avis des 65 membres. Ne pouvant m'entretenir avec chacun à la fois, j'ai dû faire des choix, mais avant la fin de la semaine prochaine j'aurai fini de consulter chacun des membres de la Conférence.

J'ai estimé que je ne pouvais pas attendre la fin des consultations pour vous communiquer mes toutes premières constatations, aussi ai-je décidé de faire distribuer la semaine dernière un document de travail qui est simplement un résumé factuel de ce que j'ai perçu et compris comme étant l'état des questions, selon les délégations. J'ai pensé que les groupes devraient avoir la possibilité de connaître rapidement mes constatations, afin que je puisse à mon tour connaître leurs appréciations, l'idée étant de ne pas perdre un temps précieux.

J'ai l'espoir d'examiner avec vous mardi prochain les questions de fond évoquées dans ce document. Toute délégation qui souhaiterait rectifier ce qui lui paraît être inexact est invitée à le faire à ce moment-là ou à s'adresser directement à moi pour ce faire, bien entendu.

Les travaux pour aujourd'hui seront centrés sur deux questions – l'ordre du jour et la question des observateurs – qui appellent une décision. Les membres de la Conférence en ont été informés par les coordonnateurs de groupe.

En résumé, j'entends tirer tout le parti possible de ces quatre semaines et m'efforcerai de déterminer s'il est possible de surmonter les divergences existantes, dans votre intérêt

(Le Président)

et dans l'intérêt de ceux pour qui la Conférence du désarmement revêt une importance. C'est là la question fondamentale que nous devrions tous nous efforcer de régler.

Sur ce, je vais inviter le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze à donner lecture d'un message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): J'ai le vif plaisir de vous donner lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, comme c'est l'usage à l'ouverture de la session de la Conférence du désarmement. Le message du Secrétaire général se lit comme suit:

«J'ai le plaisir de saluer la Conférence du désarmement à l'ouverture de sa session de 2005.

La Conférence du désarmement ouvre la présente session avec l'espoir renouvelé de sortir de l'impasse qui a fait si longtemps obstacle à ses travaux. Après des années de discussions sur son programme de travail, la Conférence a entrepris, encore qu'à titre officieux, un examen de fond des questions inscrites à son ordre du jour. Elle s'est aussi penchée sur d'autres questions intéressant les conditions actuelles de la sécurité internationale, notamment les moyens de renforcer le respect des accords de limitation des armements et de désarmement, ainsi que le risque de voir des armes de destruction massive et leurs vecteurs tomber entre les mains de terroristes. Cette dernière question, en particulier, a aussi fait l'objet de toute l'attention du Conseil de sécurité, dans sa résolution 1540, adoptée en avril dernier.

J'ai trouvé encourageant le ferme appui politique apporté à la Conférence par les ministres des affaires étrangères qui ont pris la parole à sa session de 2004. De telles déclarations de haut niveau peuvent donner à la Conférence l'impulsion politique dont elle a besoin pour relancer ses travaux, aussi vous invité-je instamment à continuer de suivre cette pratique. En outre, la Conférence aurait peut-être intérêt à établir des rapports plus étroits avec d'autres organisations et organismes internationaux s'occupant de la limitation des armements et du désarmement, ainsi qu'à inviter les chefs de secrétariat de ces organisations et organismes à venir entretenir la Conférence de questions d'un intérêt commun.

Cela dit, la Conférence doit encore venir à bout de la tâche exigeante qui consiste à trouver moyen d'avancer dans ses travaux. Le désarmement revêt une importance critique pour la prévention des conflits, l'instauration de la paix et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les questions de désarmement ont aussi occupé une place de premier plan dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et occuperont largement les États Membres pendant les débats qu'ils tiendront dans les mois à venir avant l'examen au sommet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui doit avoir lieu en septembre. J'engage les membres

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

de cette instance importante à étudier de près les recommandations du Groupe de personnalités.

L'enjeu est énorme, aussi vous exhorté-je à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que cette instance de négociation sur la limitation des armements et le désarmement puisse jouer le rôle qui lui a été dévolu et mettre pleinement la somme de ses connaissances et données d'expérience au service de l'humanité.

Puisse la session de 2005 de la Conférence du désarmement être fructueuse.».

Ainsi se termine le message du Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Ordzhonikidze de nous avoir donné lecture du message de M. Kofi Annan. Je lui demanderai d'exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies notre reconnaissance pour l'appui qu'il apporte personnellement à la Conférence et l'importance qu'il attache à nos travaux.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, pour qu'il informe les membres de la Conférence des questions d'organisation de la session de 2005, ainsi que des ressources allouées à la Conférence.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Je souhaiterais faire quelques observations au sujet des ressources dont disposera la Conférence du désarmement à sa session de 2005.

Comme les années précédentes, la Conférence se verra allouer 10 séances par semaine pendant toute la session. Elle pourra donc tenir deux réunions par jour, avec des services complets, y compris l'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Pour ses réunions, la Conférence disposera de la salle des conseils, de la salle I et de la salle C-108 qui jouxte la salle des conseils. Au besoin, une salle de conférence supplémentaire pourra également lui être réservée, sur demande, auquel cas il conviendra de s'adresser à l'avance au secrétariat.

Je vous informe que le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination de l'Office des Nations Unies à Genève a averti le secrétariat de la Conférence du désarmement que le budget de l'ONU qui vient d'être adopté imposera plusieurs contraintes et restrictions nouvelles à la Division des services de conférence, qui ne pourra plus fournir des services comme il l'a fait dans le passé. En particulier, il est très peu probable que des services soient fournis pour les réunions imprévues, les consultations informelles ponctuelles, les réunions qui auraient lieu après les heures ordinaires ou les jours fériés, et les réunions ou sessions prolongées. En outre, les documents soumis tardivement ne seront pas automatiquement traités avant ceux qui auront été soumis 10 semaines à l'avance, suivant la règle établie.

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement)

De ce fait, il est demandé aux délégations de se conformer rigoureusement aux mesures d'économie adoptées pour rationaliser la publication et l'utilisation de la documentation. En particulier, il convient de présenter tous les documents censés être publiés comme documents officiels de la Conférence au secrétariat longtemps à l'avance, dans leur version papier et dans leur version électronique, et d'éviter tout double emploi. En outre, dans le but d'éviter une double traduction du même document, les délégations qui soumettent à la Conférence du désarmement, pour publication, un document qui a déjà été soumis à quelque autre organe des Nations Unies et plus précisément à New York sont priées d'en informer le secrétariat. Je voudrais souligner que le Règlement de l'Organisation des Nations Unies n'autorise pas la publication des textes des déclarations faites par les délégations en séance plénière en tant que documents distincts de la Conférence. Ces déclarations sont déjà consignées systématiquement dans les comptes rendus *in extenso* et font de ce fait partie de la documentation officielle de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que je peux compter sur votre entière coopération à cet égard.

Comme les années précédentes, afin de réduire les dépenses de fonctionnement, seuls les documents concernant des projets de proposition qui appellent une décision en séance seront distribués dans les salles de réunion. Les documents de présession et de référence continueront d'être fournis aux missions permanentes des États Membres et à celles des États ayant le statut d'observateur. Les délégations sont donc priées de conserver les exemplaires reçus tout au long de la session annuelle et de les utiliser pendant les séances. Seul un nombre limité d'exemplaires sera disponible au comptoir de distribution des documents, dans la salle C-129, qui se trouve en face de la salle des conseils.

J'encourage les délégations à faire un plus large usage des documents de la Conférence dans leur version électronique, qui est disponible sur le site Internet de la Conférence du désarmement, à l'adresse suivante: <http://disarmament.un.org/cd/>.

Je rappelle aux délégations qu'elles doivent présenter dès que possible leurs lettres de créance, de façon que le secrétariat puisse publier la liste des participants. Pour des raisons de sécurité, les membres des délégations sont priés de porter sur eux la carte d'identité que leur a fournie l'Office des Nations Unies à Genève.

Enfin, j'informe les délégations que, au début de l'année, le secrétariat de la Conférence du désarmement ainsi que tous les autres secrétariats qui font partie intégrante du service de Genève du Département des affaires de désarmement ont déménagé, leurs nouveaux bureaux se trouvant juste en face de la salle des conseils. Cependant, tous les numéros de téléphone et adresses électroniques restent les mêmes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Román-Morey de ces informations. Je donne à présent la parole au Secrétaire général de la Conférence.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): Je voudrais simplement apporter une précision. Les informations que le Secrétaire général adjoint vient de donner à la Conférence sont fondées sur les résolutions

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement
et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

pertinentes de l'Assemblée générale qui ont été adoptées par les États Membres à la session de l'Assemblée. Ces résolutions, que nous appuyons tous, bien entendu, imposent des solutions qui ne sont pas nécessairement celles que le secrétariat aurait conçues pour rendre le travail plus efficace, mais les membres de la Conférence doivent comprendre qu'il s'agit là de décisions des Nations Unies qu'ils sont tous appelés à respecter et qui, nous en avons l'espoir, les aideront dans leurs travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Ordzhonikidze de cette précision, qui est importante. Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Fédération de Russie, du Pérou, du Kenya, de la France, de la Pologne et de l'Allemagne. Je vais commencer par donner la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Léonid Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, je voudrais d'emblée m'associer aux condoléances que vous avez exprimées aux familles des victimes du raz-de-marée et aux pays touchés. Le raz-de-marée dans l'océan Indien a provoqué une tragédie terrible, qui a suscité au sein de la communauté internationale un élan de solidarité. Je pense qu'il faudrait une solidarité et une interaction pareilles pour résoudre les autres problèmes auxquels se heurte l'humanité, y compris les difficultés qu'il y a à assurer la sécurité et à faire intervenir le désarmement.

Monsieur le Président, je tiens à vous accueillir à la présidence, à vous adresser mes vœux de succès et à vous assurer de l'appui et de la coopération de la délégation russe.

Nous sommes heureux de commencer la session de 2005 de la Conférence du désarmement avec une bonne nouvelle en matière de désarmement, encore qu'elle ne soit pas directement liée aux travaux de la Conférence. Nous informons cette dernière que, le 7 décembre 2004, le Président de la Fédération de Russie a signé une loi portant ratification du Protocole II modifié, annexé à la Convention sur certaines armes classiques. La Russie a ainsi montré qu'elle était disposée à contribuer au règlement du problème des mines terrestres. La procédure de ratification du Protocole II modifié a pris beaucoup de temps, en raison principalement du sérieux avec lequel nous concevons les obligations qui en découleraient pour la Russie et, partant, de la nécessité de consentir des efforts de coordination complexes.

De l'avis de la Russie, ce protocole établit un mécanisme efficace qui réalise l'équilibre des intérêts militaires et des préoccupations humanitaires en ce qui concerne divers types de mines terrestres. Le Protocole offre la meilleure solution possible au problème des mines terrestres et est réaliste quant à l'application effective des dispositions adoptées. Il rassemble tant les tenants d'une interdiction immédiate des mines terrestres antipersonnel que les défenseurs de la réalisation progressive de cet objectif. Nous estimons que le Protocole n'a pas perdu sa signification intrinsèque avec la signature de la Convention d'Ottawa sur une interdiction complète des mines antipersonnel et qu'il demeure un instrument important régissant les relations entre les États et les acteurs autres que les États en ce qui concerne non seulement les mines antipersonnel mais aussi les autres types de mines, en particulier les mines antivéhicule.

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

La Russie souhaite que tout le parti possible soit tiré du Protocole. Les possibilités importantes qu'il recèle doivent se concrétiser par des mesures pratiques. Il reste beaucoup à faire à cet égard. L'une des principales tâches auxquelles la communauté internationale doit s'atteler consistera à prendre encore des mesures en vue d'universaliser le Protocole. Un grand nombre d'États qui se trouvent aujourd'hui dans des situations politiques et militaires complexes ne sont toujours pas parties au Protocole II modifié. Nous voulons préconiser une coopération avec ces États.

Je tiens à souligner que la Russie se conformait pleinement à toutes les dispositions du Protocole II modifié avant même de le ratifier. Nous observions un moratoire sur les exportations de mines qui ne satisfaisaient pas aux prescriptions établies par le Protocole. Cela fait plus de neuf ans que ce type particulièrement dangereux de mines antipersonnel que sont les mines à effet de souffle n'a pas été mis au point, produit ou fourni aux forces armées russes. Plus de sept millions de mines antipersonnel ont été détruites en Russie et les opérations de destruction continuent. La Fédération de Russie s'emploie activement à mettre au point de nouvelles techniques pour la recherche, la détection, le marquage et l'enregistrement des mines ainsi que pour leur enlèvement, y compris leur neutralisation et leur destruction. Chaque année, plus de 100 000 dispositifs explosifs de différents types sont désarmés dans le pays, y compris des mines de l'époque de la Deuxième Guerre mondiale. Les élèves des écoles militaires russes suivent un cours sur les exigences et les prescriptions du Protocole II modifié, et les cadres militaires suivent une formation aux règles à suivre pour utiliser les mines dans des conditions de sécurité et en pleine conformité avec les dispositions du Protocole. Les forces armées ont élaboré et introduit des instructions spéciales sur les modes de mise en place des champs de mines eu égard aux dispositions du Protocole. Chaque année, une formation est organisée à l'intention des officiers du génie concernant les dispositions du droit international humanitaire et les exigences du Protocole. Un vaste programme interinstitutions de mesures organisationnelles et techniques en vue de la détection et de la destruction des dispositifs explosifs a été adopté. La Russie a accumulé une somme de données d'expérience dans la lutte contre les dispositifs explosifs de fabrication artisanale qui sont largement employés par les terroristes. Nous sommes disposés à coopérer avec tous les pays et organisations intéressés dans ce domaine.

En ratifiant le Protocole II modifié, la Fédération de Russie a apporté la preuve qu'elle partage les préoccupations de la communauté internationale au sujet de l'emploi irresponsable des mines antipersonnel. Un monde sans mines reste notre objectif premier. En principe, nous acceptons l'idée d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, mais cela ne pourra se faire que lorsque nous aurons acquis la certitude que nous pourrions nous acquitter réellement de nos obligations. Comme nous l'avons soutenu maintes fois, tous progrès dans la voie menant à un monde sans mines doivent être réalistes, graduels et fondés sur le maintien de la stabilité au niveau requis. Le Protocole II modifié joue un rôle important à cet égard. C'est pourquoi nous entendons le renforcer encore et l'universaliser.

En guise de conclusion, je voudrais dire quelques mots à l'occasion de l'ouverture de la session de la Conférence du désarmement. Nous avons suivi avec attention votre déclaration, Monsieur le Président, et le message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous partageons les vues du Secrétaire général sur le rôle

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

du désarmement dans la prévention des conflits, l'instauration de la paix et le règlement des problèmes liés au développement ainsi que le maintien de la sécurité internationale. De fait, l'année dernière, nous avons pu ranimer quelque peu les travaux de la Conférence en tenant des séances plénières informelles sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Toutefois, force est de reconnaître que notre principal objectif – qui est de relancer les travaux de fond de la Conférence – n'a toujours pas été réalisé. Nous sommes, encore et toujours, prêts à faire notre possible pour qu'un compromis sur un programme de travail de la Conférence puisse être trouvé au plus vite, que les travaux de la Conférence repartent enfin et que celle-ci fonctionne comme le veut son mandat. À notre sens, la proposition des cinq Ambassadeurs, qui peut être élaborée plus avant et améliorée au besoin, offre une bonne base de compromis. Nous engageons tous les États membres de la Conférence à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour qu'une solution puisse être trouvée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Elizabeth Astete Rodríguez.

M^{me} ASTETE RODRIGUEZ (Pérou) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'emblée de votre chaleureux accueil. Comme c'est, de fait, la première fois que j'ai le privilège de participer aux travaux de cette instance importante, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et vous assurer de mon appui et de celui de ma délégation dans les efforts que vous déployez en vue de faire adopter un programme de travail qui satisfasse tous les membres de la Conférence. La réalisation de cet objectif ne pourra se faire que si tous les États membres y participent d'une manière réellement constructive.

J'ai suivi très attentivement la lecture du message du Secrétaire général et noté l'appel qu'il a lancé afin que nous redoublions d'efforts pour faire en sorte que la Conférence du désarmement puisse reprendre ses travaux de fond et contribuer effectivement à la paix et à la sécurité mondiale. Je voudrais donc vous faire officiellement part de la préoccupation de mon pays au sujet de l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons depuis huit ans de nous mettre d'accord sur un programme de travail. Nous devons trouver une formule qui donnera à tous les États membres le sentiment que leurs préoccupations ont été prises en compte et seront dûment examinées le moment venu. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'il faille, pour autant, que toutes les priorités et préoccupations de chacun des membres trouvent leur expression dans un texte qui nous permettrait de commencer à travailler. La négociation est à la base même de la Conférence du désarmement – or, toute négociation exige de toutes les parties prenantes qu'elles fassent preuve de bonne volonté et de souplesse. En d'autres termes, chacun d'entre nous doit faire quelques concessions afin que nous parvenions, comme – j'en suis sûre – nous le souhaitons tous, à relancer les travaux de fond de la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur la limitation des armements et le désarmement.

Il importe de garder présent à l'esprit le fait que, selon certaines estimations de l'Organisation des Nations Unies, les dépenses militaires à l'échelle mondiale se sont chiffrées à plus de 839 milliards de dollars, au total, en 2002. Toujours selon les estimations, il ne faudrait,

(M^{me} Astete Rodriguez, Pérou)

pour fournir à toute la planète des services sociaux de base pendant 10 ans, que 40 milliards de dollars, c'est-à-dire moins de la moitié des budgets militaires annuels.

Le Pérou, qui est un pays en développement, apporte un appui sans réserve à tous les instruments régionaux et mondiaux relatifs au désarmement, à la limitation des armements et à la non-prolifération, dans lesquels il voit un moyen, non pas simplement de renforcer la paix et la sécurité internationales, mais aussi de lutter plus efficacement contre la pauvreté qui afflige nombre de personnes dans bien des pays qui sont membres de cette conférence. Je voudrais donc, au cours de ma première intervention à la Conférence, évoquer certaines des initiatives que mon pays a prises à l'échelon régional en vue de renforcer la paix et de promouvoir le développement de nos pays.

Le Pérou a été l'un des premiers défenseurs de la négociation puis de l'adoption du Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il est à présent l'un des cinq membres du Conseil de l'organisme établi par le Traité, l'OPANAL. En outre – et là j'évoque l'un des accords les plus importants qui soient intervenus dans le cadre de cette conférence –, il a été le premier pays d'Amérique latine à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et déploie des efforts actifs en vue de le faire entrer en vigueur.

Dans les instances régionales et multilatérales, le Pérou appuie des initiatives qui nous permettront de progresser vers l'objectif fondamental du Traité sur la non-prolifération, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. Malheureusement, force nous a été de constater que, depuis quelques années, le vote sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies fait apparaître ou semble révéler un affaiblissement de l'attachement aux 13 mesures pratiques en matière de désarmement qui ont été adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2000.

Or, il faut au contraire renforcer les engagements internationaux pris en matière de désarmement en vue d'empêcher la prolifération des procédés et moyens techniques nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires et de matières hautement radioactives qui facilitent la production de «bombes sales», principalement par des groupes terroristes. La négociation et l'adoption d'un traité concernant les matières fissiles constitueraient un progrès important dans cette voie, pour autant que les préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne le transfert de technologies à des fins pacifiques soient prises en considération.

Au niveau régional, il y a lieu de mentionner la décision prise en juillet 2004 par les présidents des cinq pays membres de la Communauté andine – la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela – d'établir une zone de paix sur le territoire de leurs pays, c'est-à-dire une zone exempte d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, dans laquelle il s'agirait d'instaurer des conditions qui permettraient de régler les différends de quelque nature qu'ils soient et d'en éliminer les causes d'une manière pacifique et par la concertation. En sa qualité de Président en exercice de la Communauté andine, le Pérou défend cette idée.

En outre, il importe de signaler que le Pérou, de concert avec deux de ses voisins, l'Équateur et le Chili, a lancé des travaux en vue de l'adoption de méthodes qui permettraient d'unifier leurs dépenses militaires. Ces mesures de confiance d'un genre nouveau doivent contribuer à la réalisation d'un objectif plus large, qui est de faire régner dans la région un climat propice à l'élimination des tensions. Par ce concept d'une défense non offensive contre toute

(M^{me} Astete Rodriguez, Pérou)

force extérieure, nous cherchons à éviter les risques d'une course aux armements incompatible avec les objectifs prioritaires de nos pays, qui sont de parvenir à un développement durable et de lutter contre la pauvreté.

Nous sommes parties à la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, nous avons joué un rôle actif dans le groupe de travail chargé de négocier un instrument international relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des armes légères illicites. Le Pérou juge qu'il est important d'intensifier la coopération internationale en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes de ce type, qui causent d'énormes pertes en vies humaines et de gros dommages à l'économie partout dans le monde, mais particulièrement dans les pays en développement. Il importe au plus haut point de mettre en œuvre le Programme d'action de 2001, car il y va du renforcement de la sécurité internationale.

Mon pays est conscient du fait que le système international a considérablement changé depuis la création de cette conférence. Cependant, les questions qu'il est de tradition d'inscrire à son ordre du jour demeurent extrêmement importantes pour la sécurité collective et doivent être maintenues à l'examen. Toutefois, nous sommes aussi convaincus que la Conférence du désarmement devrait être en mesure de s'adapter, de sorte qu'elle puisse examiner d'autres questions plus actuelles qui revêtent un intérêt prioritaire pour la communauté internationale. À cet égard, le Pérou estime que la Conférence doit pouvoir trouver un équilibre dans le traitement de toutes les questions, afin de répondre aux préoccupations en matière de sécurité des membres de l'instance et de la communauté internationale tout entière, qui doit avoir le sentiment d'être bien représentée ici, par les pays qui ont le privilège d'en être membres, mais qui ont aussi le devoir de trouver à faire avancer les choses.

Avant de conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous assurer de nouveau que ma délégation vous appuiera, de même que tous les présidents qui vous succéderont au cours de l'année, dans la recherche d'un compromis qui nous permette d'avancer dans les questions de fond sur la base d'un programme de travail équilibré, après tant d'années de «repos forcé». La Conférence du désarmement doit suivre l'exemple de la Première Commission et s'engager dans un processus grâce auquel elle pourra améliorer ses méthodes de travail et retrouver ainsi son utilité dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Pérou pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'orateur suivant, le Représentant permanent adjoint du Kenya, M. Philip Owade.

M. OWADE (Kenya) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je veux me joindre à vous, au nom du Gouvernement et du peuple kényens, pour exprimer toute notre sympathie et nos plus sincères condoléances aux gouvernements et aux peuples des pays qui ont été touchés en décembre dernier par ce tragique raz-de-marée aux dimensions de catastrophe.

(M. Owade, Kenya)

L'ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, comptait venir elle-même faire une déclaration ici, mais en a été empêchée; aussi m'a-t-elle prié de faire à sa place la déclaration qui suit.

C'est avec un vif plaisir que je m'adresse à cette auguste instance qu'est la Conférence du désarmement alors que nous commençons une année nouvelle. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter d'emblée de votre accession à la présidence de la Conférence au début de la session de 2005.

J'ai eu l'occasion et le privilège de collaborer avec vous dans nombre de questions de désarmement au sein et hors de cette conférence, aussi ai-je toute confiance dans votre capacité de diriger les travaux de l'instance. Je ne doute pas que, grâce à votre vaste expérience, votre intuition et votre quête sans relâche de solutions pratiques des problèmes, la Conférence fera des progrès remarquables sous votre présidence. Qu'il me soit aussi permis de féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Myanmar, M. Mya Than, qui a présidé avec compétence la Conférence au cours de la dernière partie de la session de 2004, pour les efforts très précieux et les trésors d'imagination qu'il a déployés alors qu'il dirigeait les travaux de la Conférence. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de la délégation kényenne dans l'accomplissement de votre tâche ardue.

J'ai pris la parole pour faire quelques observations au sujet du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, que le Kenya a eu l'honneur et le privilège d'accueillir à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004.

Je suis particulièrement reconnaissant à tous les collègues de la Conférence du désarmement qui ont assisté à ce sommet et à la Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa. Je veux croire qu'ils ont tous apprécié notre hospitalité et les humbles moyens que le Gouvernement et le peuple kényens avaient mis à leur disposition. Je suis particulièrement reconnaissant à l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, Président du Sommet, et aux membres de son bureau pour les efforts qu'ils ont inlassablement déployés pour faire en sorte que le Sommet et la Conférence d'examen soient un succès éclatant. Le Sommet de Nairobi figurera sans aucun doute dans les annales de l'histoire comme un jalon dans la voie menant à l'élimination totale de la menace des mines terrestres et passant par une assistance sans parallèle aux victimes des mines.

Pour la première fois depuis 1997, la communauté internationale s'est réunie à un niveau politique élevé afin d'examiner les problèmes humanitaires causés par les mines antipersonnel et les mesures prises pour en venir à bout. Cinq chefs d'État ou de gouvernement, six vice-présidents ou chefs de gouvernement adjoints et 20 ministres ont assisté au Sommet. En tout, 135 États y ont participé, dont 110 États parties et 22 États ayant qualité d'observateurs, entre autres.

Le Sommet a réuni le plus grand nombre jamais vu de représentants d'organisations non gouvernementales s'intéressant au problème mondial des mines terrestres. Plus de 350 représentants d'organisations non gouvernementales de plusieurs dizaines de pays ont participé au Sommet.

(M. Owade, Kenya)

Le Sommet a marqué un progrès important dans la voie de l'universalisation. Le premier jour, l'Éthiopie a annoncé qu'elle avait ratifié la Convention et devenait ainsi le cent quarante-quatrième État partie à la Convention. Je saisis cette occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple éthiopiens de cette noble décision.

Des signes réjouissants de l'acceptation croissante de la Convention ont été donnés par d'autres États qui n'y sont toujours pas parties, notamment la Chine, l'Indonésie et la Somalie. Qu'il me soit permis de citer à cet égard la déclaration faite par le chef de la délégation chinoise au Sommet:

La Chine et les États parties à la Convention d'Ottawa ont un même objectif. La Chine a suivi de près les travaux d'Ottawa et s'est efforcée de renforcer les échanges et la coopération avec les États parties à la Convention... Nous sommes disposés à élargir encore notre coopération avec les États parties à la Convention, afin de contribuer à l'élimination rapide des problèmes causés par les mines terrestres.

Nous nous félicitons de ces gestes encourageants et invitons instamment la Chine et les autres États qui ne sont toujours pas parties à la Convention à prendre des mesures concrètes en vue d'y adhérer, afin que nous puissions réaliser l'objectif de l'universalité de l'instrument.

Il y a lieu de noter que la Conférence d'examen a adopté le Plan d'action de Nairobi pour la période 2005-2009, visant à faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel, dans lequel les États parties ont pris un certain nombre d'engagements. Ils se sont notamment engagés à s'attacher à obtenir une adhésion universelle à la Convention, qui demeurera un élément important de la coopération entre les États parties, à veiller à la destruction rapide et à temps de tous les stocks de mines antipersonnel placés sous leur juridiction ou leur contrôle, à tenir le délai fixé pour le nettoyage des zones minées, ce qui constituera la tâche la plus lourde à laquelle il faudra faire face au cours de la période considérée et exigera des efforts intenses de la part des États parties affectés par le problème des mines comme de ceux qui sont en mesure de leur prêter assistance, et à renforcer les efforts faits pour assurer aux victimes les soins dont elles ont besoin, de même que leur réadaptation et leur réinsertion, comme le veut la promesse vitale que représente la Convention pour les victimes des mines. En outre, les États parties ont reconnu que, pour s'acquitter de leurs obligations, il leur faudrait prendre des engagements politiques, financiers et matériels majeurs. Ils ont aussi reconnu que la transparence et l'échange effectif d'informations les aideraient pour beaucoup à s'acquitter de leurs obligations. Les États parties continueront à être guidés par l'idée qu'ils sont responsables, individuellement et collectivement, du respect des dispositions de la Convention. Enfin, les États parties ont déclaré que les mécanismes de mise en œuvre garderont leur importance, en particulier à titre de moyen clef de mettre en œuvre le Plan d'action de Nairobi.

La Conférence a également adopté la Déclaration de Nairobi de 2004, «Vers un monde sans mines», dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement de réaliser l'objectif d'un monde sans mines et où il n'y aura pas de nouvelles victimes.

(M. Owade, Kenya)

Le Sommet a envoyé un message ferme et résolu à ceux qui n'ont toujours pas adhéré à la Convention, leur indiquant que la communauté internationale ne peut plus tolérer des armes qui tuent et mutilent des civils innocents. Les participants au Sommet ont pris l'engagement d'en faire davantage dans les différents domaines de l'assistance aux victimes, afin de leur assurer une vie meilleure grâce à des soins médicaux, une réadaptation physique et une réinsertion socioéconomique.

Je veux saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement croate de son offre d'accueillir la prochaine réunion des États parties, du 28 novembre au 2 décembre 2005. J'ai l'espoir que l'impulsion donnée à Nairobi ne se perdra pas, alors que nous préparerons la réunion qui se tiendra en Croatie. En guise de conclusion, qu'il me soit permis de rappeler les paroles prononcées par le Ministre kényen des affaires étrangères, l'Ambassadeur Ali Mwakwere, lors de sa déclaration de clôture à la Conférence d'examen, le 3 décembre 2004: il nous incombe, collectivement, de parcourir avec constance le chemin que nous avons pris à Nairobi, en mettant en œuvre le Plan d'action de Nairobi; il nous faudra passer plus largement de la parole à l'action dans les jours à venir. J'ai l'espoir que nous relèverons tous ce défi.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je puis, pour avoir assisté au Sommet de Nairobi, partager entièrement ce qu'il a dit au sujet du succès de ce sommet. Je donne la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, Cher Chris, au moment où les Pays-Bas prennent la présidence de notre Conférence, je tiens à te souhaiter tout le succès que tu mérites dans l'action que tu mènes. Ta détermination et ton expérience de la Conférence du désarmement ainsi que d'autres organes de désarmement tombent à point nommé. Au moment même où nous commençons une nouvelle année, nous savons qu'elle sera ponctuée de rendez-vous importants pour notre sécurité collective.

Au cours de l'année 2004, nous avons entamé modestement un mouvement de redynamisation de notre Conférence. Ce processus – nous le découvrons chaque jour davantage – est indispensable si nous ne voulons pas rester plus longtemps en marge d'une réflexion mondiale sur la modernisation des outils de la sécurité internationale. Vous vous souviendrez tous que l'an dernier, en début de session, nous avons soulevé, avec un groupe de pays précurseurs, une question que nous avons qualifiée, pour être le plus neutre possible, de nouveau sujet. Nous avons alors demandé que, en plus des questions classiques qui nous mobilisent depuis de nombreuses années, notre instance se penche sur des thèmes pertinents en rapport avec la situation internationale actuelle dans le domaine de la sécurité, de la non-prolifération et du désarmement. Avec d'autres, la délégation française avait appelé la Conférence du désarmement à une réflexion, en faisant un instant abstraction des préjugés, sur les menaces auxquelles le monde doit aujourd'hui faire face. Comment pouvons-nous répondre aujourd'hui à ces attentes? Vous avez également souhaité, dans le même esprit, que soit introduit dans cette enceinte un sens plus vif de l'actualité.

Un an après, où en sommes-nous? Il y a eu d'abord des faits nouveaux positifs, qui ont été relevés d'ailleurs encore ce matin, tel que le lancement de séances informelles, dont une

(M. Rivasseau, France)

consacrée exclusivement à notre ordre du jour et une autre consacrée exclusivement aux sujets nouveaux et additionnels en relation avec cet ordre du jour. Il y a eu ensuite l'adoption du rapport 2004 de la Conférence, dans lequel, par consensus, nous avons reconnu l'importance des nouveaux sujets pertinents dans un nouvel environnement de sécurité. Il y a eu enfin, en Première Commission, l'adoption, toujours par consensus, d'un projet de résolution où l'Assemblée générale se félicitait des débats de fond entrepris au sein de la Conférence sur la situation qui règne actuellement en matière de sécurité internationale.

Nous reprenons aujourd'hui nos travaux avec l'ambition de travailler plus concrètement que l'an dernier. Comme de coutume – je ne sais si c'est une bonne coutume ou non –, la première étape qui nous est proposée consiste à nous entendre sur un ordre du jour. Tout le monde s'accorde à dire que ce dernier ne nous empêche pas d'aborder tous les sujets que nous pourrions vouloir traiter, mais il comporte une formulation des priorités de cette Conférence, dont l'essentiel remonte à 25 ans, et qui n'intègre pas les réflexions que nous avons vues progresser l'an dernier.

Depuis huit ans, la Conférence du désarmement s'entend sur cet ordre du jour, mais ses débats sont ensuite totalement paralysés. L'an dernier, nous avons suggéré de faire une courte pause, de nous donner le temps de réfléchir sur le sens de cet ordre du jour, et certains alors avaient hésité en estimant que cela pourrait retarder l'adoption de notre programme de travail. Pourtant, nous avons fait cette pause. Est-ce que pour autant nous avons retardé un accord sur les mandats de négociation que nous cherchons à obtenir depuis huit ans? Bien sûr que non. Tout au contraire, nous avons relancé la dynamique de discussion au sein de la Conférence. Ne devrions-nous pas, cette année comme l'an dernier, prendre le temps de la réflexion sur cet ordre du jour pour essayer d'avancer un petit peu?

Comme chacun le sait, l'accord sur l'ordre du jour ne constitue pas un enjeu en soi. Il reste que ce texte mérite réflexion, comme l'attestent toutes les discussions en séance informelle de l'an dernier, qui ont montré combien il peut être dépassé sur certains points. C'est dans cet esprit que la délégation française souhaite, avant toute décision, un débat qui permette de faire le point sur le contenu de notre ordre du jour. Celui-ci mérite, au minimum, une mise à jour suivant les lignes consensuelles convenues en 2004. Pourquoi, par exemple, ne pas lui ajouter tout simplement un nouveau point qui s'intitulerait, selon une formule qui est désormais acceptée par vous tous, chers collègues, «Sujets nouveaux et additionnels»?

Le PRÉSIDENT: Je remercie beaucoup l'Ambassadeur de France pour son intervention et pour ses paroles aimables à mon égard. Je me tourne maintenant vers l'orateur suivant, l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki.

M. RAPACKI (Pologne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque je prends la parole à la première séance plénière que vous présidez, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces hautes fonctions et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de vos tâches de Président de la Conférence du désarmement. Je veux aussi exprimer l'espoir que nos efforts conjoints produiront des résultats tangibles à la présente session de la Conférence.

(M. Rapacki, Pologne)

Nous commémorons aujourd'hui le soixantième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau. Plus de 40 chefs d'État, de gouvernement ou de parlement, de même que ceux qui ont survécu à la géhenne des camps de la mort, se sont réunis aujourd'hui à Oświęcim pour marquer cet anniversaire. Il y a aussi parmi eux de jeunes gens auxquels il appartiendra de transmettre aux générations futures ce qui s'est passé dans les camps de concentration, les chambres à gaz et les crématoires d'Auschwitz-Birkenau.

Bien qu'il n'ait été qu'un camp de la mort parmi nombre d'autres, Auschwitz est devenu pour le monde un symbole de la terreur, du génocide et de l'Holocauste. Il a été établi par les nazis en 1940, dans la banlieue de la ville d'Oświęcim qui, comme d'autres parties de la Pologne, a été occupée par l'Allemagne nazie pendant la Deuxième Guerre mondiale. L'occupant a rebaptisé la ville, la nommant Auschwitz, qui est aussi devenu le nom du camp. Auschwitz était un complexe comprenant un camp de concentration, d'extermination et de travaux forcés et 39 camps subsidiaires.

Au cours des années qui ont suivi, le camp s'est élargi. Au début, seuls des Polonais y ont été emprisonnés et tués. Puis sont venus des prisonniers de guerre soviétiques, des Roms et des ressortissants de presque 30 autres pays – Tchèques, Slovaques, Belges, Danois, Français, Grecs et Néerlandais – ainsi que des prisonniers politiques allemands, pour ne citer que quelques-unes des nations qui ont connu les souffrances de ce camp. Dès 1942, Auschwitz est devenu le site de meurtres en masse comme en a rarement connu l'humanité, perpétrés là contre les Juifs européens dans le cadre du plan conçu par Hitler pour la destruction complète de ce peuple, et auxquels on a donné le nom d'Holocauste. La majorité des hommes, femmes et enfants juifs déportés à Auschwitz ont été envoyés à la mort dans les chambres à gaz de Birkenau immédiatement après leur arrivée. À la fin de la guerre, les nazis, soucieux de supprimer les preuves des crimes qu'ils avaient commis, ont commencé à démanteler et raser les chambres à gaz, les crématoires et autres bâtiments, chassant les prisonniers à même de marcher loin à l'intérieur des terres allemandes, lors de «marches de la mort», pendant lesquelles des milliers ont péri. Ceux qui avaient été laissés dans le camp ont été libérés par les soldats de l'Armée rouge il y a 60 ans exactement, le 27 janvier 1945.

Selon les estimations, parmi les personnes conduites à Auschwitz, qui étaient 1,6 million, il y avait au moins 1,1 million de Juifs de tous les pays de l'Europe occupée, plus de 140 000 Polonais (pour la plupart des intellectuels et des prisonniers politiques, mais aussi des personnes prises lors de rafles aléatoires dans les rues des villes polonaises), environ 20 000 Roms de plusieurs pays européens, plus de 15 000 prisonniers de guerre soviétiques et des milliers de prisonniers d'autres nationalités. Environ 1,5 million de personnes ont trouvé la mort à Auschwitz.

Aujourd'hui à Oświęcim se lève la voix des dirigeants politiques ainsi que de ceux qui ont survécu à Auschwitz et à d'autres camps de l'Europe occupée par les nazis: n'oublions jamais, et que les générations futures n'oublient jamais, le génocide qui s'est produit il y a 60 ans. Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a été tenue lundi dernier à New York pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de la mort nazis, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit qu'il

(M. Rapacki, Pologne)

ne fallait jamais laisser de telles atrocités se reproduire. Nous devrions tous nous souvenir de ce message.

Alors que nous commençons la présente session de la Conférence du désarmement, il vaut la peine de se souvenir de ce qui s'est passé il y a 60 ans. En 2005, nous allons aussi commémorer le soixantième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qui a commencé à l'aube du 1^{er} septembre 1939, lorsque les troupes nazies ont envahi mon pays. Aujourd'hui nous vivons dans un monde différent. Les nations qui s'affrontaient il y a 60 ans coopèrent à présent et, ensemble, font face à de nouveaux défis. Quelles que soient les nouvelles menaces qui pèsent sur l'humanité, nous devons nous souvenir de la leçon d'Auschwitz et avoir la force de réagir.

Gardons à l'esprit les paroles de Robert Cecil que nous voyons inscrites sur les murs de la salle des conseils chaque fois que nous y pénétrons: «Voilà une grande œuvre en faveur de la paix à laquelle tous peuvent participer», «Désarmer ou périr: voilà le choix qui s'offre aux nations», et enfin «Soyez justes et ne craignez rien». Ne craignons pas d'entreprendre la tâche qui consiste à rendre le monde plus sûr pour les générations futures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. L'orateur suivant, qui évoquera la même question, sera l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Volker Heinzberg.

M. HEINZBERG (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mon estimé ami et collègue de la Pologne pour faire quelques observations à l'occasion de la commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

La libération du camp d'Auschwitz-Birkenau (Oświęcim) le 27 janvier 1945, il y a exactement 60 ans, et de tous les autres nombreux camps de concentration et d'extermination est pour moi l'occasion de rappeler le souvenir de millions de victimes, hommes, femmes et enfants innocents, du génocide nazi des Juifs, au premier chef, mais aussi des Sinti et des Roms, des homosexuels, des handicapés, des prisonniers de guerre, des dissidents et de nombreuses autres personnes de toute l'Europe. Profondément endeuillés, nous rendons hommage avec humilité à toutes les victimes de la terreur nationale-socialiste. Auschwitz sera à tout jamais gravé dans l'histoire de l'humanité comme un symbole du génocide et de l'humanité bafouée. Auschwitz a été l'expression la plus odieuse d'un système aveuglé par une folie raciste qui a infligé des souffrances indicibles à des populations entières. Aujourd'hui encore, 60 ans après le cataclysme, il est difficile de trouver des mots pour exprimer les souffrances, la douleur et l'humiliation des victimes.

Ce crime barbare restera inscrit dans l'histoire de l'Allemagne. Pour mon pays, cela équivaut à une abomination morale absolue, un déni sans précédent ni parallèle de toute civilisation. L'Allemagne nouvelle et démocratique en a tiré les leçons. La responsabilité historique et morale pour Auschwitz a laissé sur nous une marque indélébile.

(M. Heinzberg, Allemagne)

Nous estimons qu'il est de notre devoir de combattre les dangers qui menacent nos pays, nos peuples et nos enfants avec la dernière énergie. Nous estimons qu'il est de notre devoir de promouvoir une coopération pacifique et la confiance, dans la perspective d'un nouvel ordre mondial, afin de prévenir le génocide et les autres périls qui guettent l'humanité. Il ne fait aucun doute que cela comprend aussi la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la prévention avisée des conflits et la protection des droits de l'homme. Des solutions multilatérales efficaces constituent le moyen le plus sûr de réaliser cet objectif.

Le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération peuvent aider à prévenir les conflits, à instaurer des conditions de stabilité, à réduire le risque de dissémination et d'emploi éventuel des armes de destruction massive et, partant, à rendre notre monde plus sûr. La Conférence du désarmement a reçu des Nations Unies un mandat important en la matière. Je vous invite donc tous instamment à redoubler d'efforts afin que nous puissions nous acquitter de ce mandat.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous exprimer mes sentiments les meilleurs alors que vous accédez à la présidence et de vous assurer de tout mon appui dans l'accomplissement de vos tâches.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Ainsi qu'il ressort des interventions que viennent de faire les représentants de la Pologne et de l'Allemagne, nous marquons cette semaine le soixantième anniversaire de la libération d'Auschwitz et des nombreux autres camps tombés aux mains des forces alliées au cours de l'hiver et du printemps de 1945. Comme nous le savons tous parfaitement, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et faire en sorte que les horreurs de ces camps ne se reproduisent plus jamais.

À cet égard, je tiens à souligner que le désarmement revêt une importance cruciale pour les efforts que nous devons continuer à déployer en vue de renforcer la confiance et, en dernière analyse, d'améliorer considérablement les relations entre États. Nous honorerons ainsi les engagements pris par les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous leur devons, comme à ceux qui nous succéderont, de prendre ces responsabilités au sérieux.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry.

M. JAZAÏRY (Algérie): Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vos qualités professionnelles et votre expérience sont des atouts qui vous permettront, à n'en pas douter, de bien diriger nos travaux. C'est l'occasion pour moi de vous assurer de l'entière disponibilité de la délégation algérienne et de sa pleine coopération dans l'accomplissement de la mission dont vous êtes investi. Je remercie le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, et l'Ambassadeur Enrique Román-Morey, son Secrétaire général adjoint, ainsi que l'ensemble des membres du secrétariat pour le travail et l'appui qu'ils nous fournissent. Je vous remercie de vos propres paroles de bienvenue.

(M. Jazaïry, Algérie)

Je tiens également à exprimer, au nom de la délégation algérienne, notre espoir d'une rapide adoption de notre ordre du jour, tel que le stipule le règlement intérieur. Cette fois-ci, nous parviendrons, je l'espère, à adopter un programme de travail qui englobe tous les points de l'ordre du jour. Comment, sinon, mettre fin à une situation de blocage qui marque la Conférence depuis 1996.

Nous entamerons nos travaux de la session de 2005 dans une conjoncture internationale qui ne pousse guère à l'optimisme. En effet, la communauté internationale se trouve face à de multiples menaces: l'augmentation des stocks d'armes de destruction massive, notamment nucléaires, les risques de prolifération de ces armes, la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et le terrorisme international. S'ajoutent à cela l'augmentation des dépenses militaires et l'érosion du multilatéralisme dans la gestion des affaires internationales. Tous ces éléments, conjugués aux nouvelles doctrines militaires qui accordent une place de choix à l'arme nucléaire, notamment en conjonction avec la notion de guerre préventive et l'utilisation en premier de cette arme, dépassent ainsi la notion de dissuasion classique qui fut naguère le justificatif invoqué par les puissances nucléaires. Jamais la communauté internationale n'a dû faire face à des menaces aussi pressantes et aussi graves qu'aujourd'hui. Ces menaces déstabilisent notre sécurité collective. Nous nous devons de réagir dans un cadre multilatéral afin d'apporter des remèdes adéquats et durables à ce triste état de fait. Nous avons la ferme conviction que seuls des accords multilatéraux inspirés du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, de 1978, permettraient à l'humanité d'éliminer ces menaces.

Notre toute première priorité demeure, bien entendu, le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération nucléaire de 1968 en est la pierre angulaire. Nous devons maintenir l'intégrité et l'autorité de celui-ci et en assurer l'universalité. L'arme nucléaire est, de par sa capacité destructrice, en elle-même une menace pour la paix et la sécurité internationales. Son existence met en péril celle de l'humanité, d'autant plus que les risques d'affrontement nucléaire et d'emploi accidentel de ces armes ne sont pas écartés. C'est pour cela, d'ailleurs, que le décalogue inscrit le désarmement nucléaire dans le cadre du désarmement général et complet et en fait la première priorité à laquelle la communauté internationale devrait se consacrer. Mon pays, qui a été le théâtre d'essais nucléaires, dont les effets sur les populations locales et sur l'environnement persistent jusqu'à ce jour, est parfaitement conscient des effets dévastateurs de ce type d'armes.

Il a certes été convenu en 1968 que les cinq pays nucléaires garderaient un tel statut pour les considérations d'équilibre stratégique qui prévalaient alors. La situation aujourd'hui ne justifie nullement la perpétuation de la dichotomie entre États nucléaires et États non nucléaires. En effet, le risque d'affrontement Est-Ouest s'est dissipé avec la disparition du bloc de l'Est. Le statut d'État nucléaire ne devrait donc pas être interprété comme un droit illimité dans le temps. Au demeurant, les États non nucléaires ont accepté la non-prolifération dans la perspective d'une interdiction totale, à terme, de l'arme nucléaire. Dans ce cadre, les États nucléaires ont des obligations spécifiques et la responsabilité première en ce qui concerne les armes nucléaires. Cela a été confirmé sans équivoque par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de juillet 1996, où il est stipulé que les États nucléaires ont une obligation

(M. Jazaïry, Algérie)

de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Il s'agit, en réalité, du respect d'obligations contractées en vertu de l'article VI du TNP et d'engagements pris dans le cadre de la Conférence d'examen du Traité de 2000. Au cours de celle-ci, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés notamment à mettre en œuvre 13 mesures pratiques. Ces pays sont censés, entre autres, prendre des mesures irréversibles de réduction des arsenaux nucléaires dans la perspective d'un désarmement général et complet. Ils devront ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et mettre ces armes hors d'état d'alerte. Ils ont la tâche, au sein de la Conférence du désarmement, de promouvoir un instrument international sur l'interdiction de la fabrication de matières fissiles, conformément au mandat Shannon, et de veiller à la réduction de la place de l'arme nucléaire dans les doctrines et les politiques de sécurité. Il est regrettable de constater qu'à ce jour les 13 mesures sont restées pratiquement lettre morte et qu'aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine. Ainsi, on peut aisément comprendre les raisons pour lesquelles, chaque année, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à la Conférence d'entamer des négociations sur l'élimination des armes nucléaires et le désarmement nucléaire et, entre-temps, de veiller à la réduction du danger de ces armes. Nous espérons que la septième Conférence d'examen du TNP prévue pour cette année sera l'occasion de réaffirmer et de consolider les mesures adoptées en vue d'une application équilibrée et intégrale du TNP. Nous ne pouvons donc que regretter l'échec des travaux préparatoires de cette conférence, puisqu'il n'a pas été possible d'en adopter l'ordre du jour. Nous constatons aussi que des projets de document de ladite conférence ont été bloqués en raison de l'opposition de certains pays nucléaires au désarmement nucléaire. Ce ne sont pas des signes encourageants, loin s'en faut.

Le risque de prolifération des armes nucléaires, et notamment celui de voir des groupes terroristes s'emparer de telles armes, est également une source de vives inquiétudes, d'où la nécessité de renforcer les normes de vérification multilatérales de l'AIEA. C'est dans cet objectif que l'Algérie a souscrit à la résolution 1540 du Conseil de sécurité et a exprimé son intention de signer un protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées qu'elle a conclu avec l'AIEA. De fait, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux dimensions indissociables du TNP, qui se renforcent l'une l'autre ou bien s'affaiblissent l'une l'autre. Le non-respect des engagements pris par les États nucléaires, notamment les 13 mesures pratiques que j'ai évoquées, affecte l'autorité et l'intégrité du TNP. Il constitue par conséquent un élément qui affaiblit le régime de non-prolifération. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dans le rapport qu'il a présenté au Secrétaire général, en a lui-même convenu.

L'approche régionale du désarmement nucléaire est une phase intermédiaire importante dans le processus de désarmement général et complet. Nous nous félicitons donc du fait que certaines régions de la planète se sont dotées d'instruments de dénucléarisation régionale. Cependant, la région du Moyen-Orient échappe toujours à un tel traité en raison du refus d'Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux inspections de l'AIEA. Il est incompréhensible que cet État bénéficie d'une espèce de loi du silence ou d'une exonération, alors que des pressions sont exercées sur d'autres pays de cette région et d'ailleurs, sur la base

(M. Jazaïry, Algérie)

d'une simple présomption de violation du régime de non-prolifération. Nous nous félicitons de la mobilisation internationale contre la non-prolifération. Il convient néanmoins d'indiquer que toute démarche dans ce sens gagnerait en intérêt et en autorité si elle s'adressait à l'ensemble des pays, en n'écartant aucun d'eux et en ne faisant aucune exception.

Les États non dotés d'armes nucléaires, en acceptant de proroger pour une durée indéterminée le TNP lors de la Conférence d'examen de 1995, ont renoncé de façon réfléchie et volontaire à l'arme nucléaire comme moyen de guerre, et ce, pour une durée illimitée. Il est paradoxal qu'on demande aux États non dotés d'armes nucléaires d'observer à la lettre la non-prolifération, alors qu'on leur refuse des garanties de la part des puissances nucléaires qui les mettraient à l'abri de l'emploi ou de la menace de ces armes. Il est légitime et logique que ces pays réclament des garanties. Nous continuons donc à appeler de nos vœux l'ouverture sans tarder, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations qui donneraient corps à ces garanties.

Par ailleurs, en ce qui concerne les matières fissiles, leurs stocks dans le monde dépassent de loin le seuil de dissuasion nécessaire. C'est pourquoi il faut parvenir à un instrument international juridiquement contraignant et non discriminatoire interdisant leur production. Cet instrument n'aura d'effet que s'il s'insère dans une logique bidimensionnelle englobant à la fois la production future et les stocks existants. Par ailleurs, c'est en dotant cet instrument d'un mécanisme de vérification multilatéral qu'on pourra instaurer un climat de confiance et de transparence entre les États parties quant au respect des obligations contractées. Avoir un traité de cette nature qui serait dénué de mesures de vérification reviendrait à établir des normes d'interdiction sans pour autant se doter des moyens de les faire respecter. Cela ne pourrait qu'augmenter la suspicion et la méfiance.

La question de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique est une autre source de vives inquiétudes. Associée aux dernières évolutions que connaît la technologie spatiale, la militarisation de ce milieu mettrait en péril la paix et la stabilité internationales. C'est pourquoi ma délégation demande que ce milieu, qui est le bien commun de l'humanité, soit réservé aux seules utilisations pacifiques. À ce titre, nous insistons sur la nécessité de mettre en place un organe subsidiaire au sein de notre Conférence pour mener les discussions devant déboucher sur un instrument multilatéral approprié. Toutes ces questions demandent des réponses multilatérales, seules à même d'offrir des solutions qui tiennent compte des préoccupations de tous et des besoins de sécurité de l'ensemble de la communauté internationale. C'est par cette voie uniquement que nous pourrions parvenir à des solutions négociées et donc acceptées par tous, qui fassent la synthèse des intérêts et des besoins de toutes les parties. Partant d'un même constat, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a cessé depuis plusieurs années de mettre l'accent sur ce point. Dans sa résolution 59/69 du 10 décembre 2004, relative à la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, elle a réaffirmé notamment que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en vue de maintenir et de renforcer les normes universelles et d'en élargir la portée. L'Assemblée a réaffirmé également que le multilatéralisme est le principe fondamental à appliquer pour remédier aux préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération.

(M. Jazaïry, Algérie)

La Conférence du désarmement est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Elle constitue de ce fait le cadre naturel dans lequel toutes les questions que je viens d'évoquer devraient trouver des solutions. Notre mandat est de négocier des instruments de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous avons des comptes à rendre à la communauté internationale, aussi devrions-nous agir dans un esprit de compromis et de synthèse et dépasser les visions et intérêts nationaux éloignés. Il est fort dommage que notre instance se trouve réduite à l'inaction depuis plusieurs années, non pas à cause d'un manque d'initiatives ou de volonté de progresser, mais parce qu'aucun consensus ne s'est dégagé en son sein en ce qui concerne le programme de travail.

La dernière de ces propositions est l'initiative des cinq Ambassadeurs qui a été officialisée et publiée sous la cote CD/1693/Rev.1 et qui bénéficie d'un appui de la part de la majorité des délégations. Elle offre, ainsi que l'Ambassadeur de Russie vient de le rappeler, la meilleure base pour aboutir à un consensus sur le programme de travail parce qu'elle établit un certain équilibre entre les préoccupations de toutes les parties. En effet, outre son origine interrégionale, elle prévoit la mise en place de quatre comités spéciaux avec quatre mandats appropriés sur les questions principales qui préoccupent les différentes parties. Il s'agit en l'occurrence du désarmement nucléaire, des garanties de sécurité négatives, de l'interdiction de la production de matières fissiles et de la démilitarisation de l'espace. Par ailleurs, comme il a été souvent dit dans cette salle, la proposition des cinq Ambassadeurs demeure ouverte à toute suggestion et à toute modification. Ainsi, on pourrait progresser à des rythmes différents dans les quatre groupes de travail étant entendu que les accords auxquels on serait parvenu deviendraient définitifs lorsque tout l'ensemble aurait également fait l'objet d'un accord.

Ma délégation demeure donc attachée à l'initiative des cinq Ambassadeurs et estime qu'elle présente une bonne base pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement.

Je souhaiterais, Monsieur le Président, que les consultations que vous aurez à mener dans le cadre de votre mandat soient axées sur la recherche d'un consensus sur cette base, le paragraphe 30 du règlement intérieur permettant à toute délégation d'aborder, comme le souhaite l'Ambassadeur de France, des sujets nouveaux en rapport avec le mandat de la Conférence.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires ne constituent pas une fin en soi. L'objectif ultime est la préservation de la civilisation humaine et la prospérité de l'humanité tout entière. Ainsi, la sécurité collective ne peut être assurée par les seules mesures sécuritaires. On ne peut y parvenir qu'en abordant aussi le problème du développement économique et de la lutte contre les injustices car, en définitive, la menace la plus sérieuse contre la sécurité collective est la persistance de la pauvreté extrême et de la marginalisation des plus démunis. Les efforts de la communauté internationale devraient donc être orientés plus résolument vers la réalisation d'un monde plus juste et donc plus stable.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter de nouveau un plein succès et de vous assurer de l'entière disponibilité de la délégation algérienne et de sa coopération.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je vais maintenant donner la parole à celle qui a demandé à la prendre après les orateurs déjà inscrits, l'Ambassadrice de Sri Lanka.

M^{me} FERNANDO (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de la coopération sans réserve de la délégation sri-lankaise alors que vous vous efforcerez, avec l'énergie qui vous caractérise, à faire en sorte que la Conférence se remette au travail.

J'ai demandé la parole afin de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres de la Conférence du désarmement, pour les condoléances que vous avez adressées à plusieurs pays dont Sri Lanka qui ont subi les effets dévastateurs du tsunami, il y a un mois, presque jour pour jour. La civilisation, la culture et le patrimoine ainsi que l'économie de Sri Lanka, État insulaire, ont toujours été étroitement liés à la mer. C'était la première fois, en plus de 2 500 ans, que la mer devenait pour nous une véritable arme de destruction massive. La sympathie, la solidarité et l'assistance prêtées alors à Sri Lanka par les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que le grand public, partout dans le monde, ont été pour nous un appui immense et nous ont fait comprendre que nous n'étions pas seuls pour faire face à cette crise sans précédent.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice de Sri Lanka pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'orateur suivant, le représentant de l'Inde.

M. PANDEY (Inde) (traduit de l'anglais): Nous tenons à exprimer notre gratitude à la communauté internationale et en particulier aux membres de la Conférence du désarmement pour leur solidarité avec les victimes du raz-de-marée. Un certain nombre d'Indiens y ont perdu la vie, et nous sommes reconnaissants à la communauté internationale de l'appui qu'elle nous a apporté.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et invite à présent le représentant de l'Indonésie à prendre la parole.

M. WIRENGJURIT (Indonésie) (traduit de l'anglais): La délégation indonésienne n'a pas l'intention de faire une déclaration de fond à ce stade. Je dois plutôt présenter mes excuses à la Conférence du désarmement et l'informer que, pour des circonstances indépendantes de sa volonté, l'Ambassadeur Makarim Wibisono n'a pas pu assister à la présente séance, qui marque l'ouverture de la première partie de la session de 2005. En son absence, toutefois, et tout en réservant à l'Ambassadeur Wibisono le droit de vous féliciter ultérieurement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence, et de vous remercier des chaleureuses paroles de bienvenue qui lui ont été adressées, qu'il me soit permis de vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres et observateurs de la Conférence, les très vifs remerciements du Gouvernement et du peuple indonésiens pour tous les messages de condoléances et de sympathie que vous leur avez adressés après le terrible tsunami qui a causé tant de morts et de dévastations dans le pays, ainsi que pour la minute de silence observée ce matin à la présente séance. Ces expressions d'amitié et de solidarité nous ont été d'un grand réconfort dans cette terrible tragédie et nous en ferons part au Gouvernement indonésien.

(M. Wirengjurit, Indonésie)

Quant aux innombrables gouvernements, organisations humanitaires, organismes de secours, organisations non gouvernementales et personnes volontaires qui participent si généreusement et sans relâche aux immenses travaux de reconstruction en cours, les mots nous manquent pour exprimer comme il se devrait toute la reconnaissance et toute la gratitude qui sont les nôtres pour tant de preuves de leur appui. Leurs efforts inlassables sont d'une aide précieuse pour notre Gouvernement, qui peut ainsi entreprendre la reconstruction à grande échelle qui s'impose pour rétablir la vie économique et communautaire dans la zone touchée. Nous leur sommes très obligés de leur solidarité et tenons à leur exprimer ici nos plus vifs remerciements.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Indonésie de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Puisque cela ne semble pas être le cas, je vais suspendre la séance plénière et inviter la Conférence à examiner immédiatement en séance informelle les demandes reçues d'États non membres qui souhaitent participer à ses travaux durant la présente session, telles qu'elles sont reproduites dans le document CD/WP.537. Je crois que nous pourrons régler la question assez rapidement et prendre la décision correspondante aujourd'hui, puis, mardi prochain, tenir une séance informelle sur l'ordre du jour. J'ai le sentiment qu'il ne serait pas possible de parvenir aujourd'hui à un consensus sur cette question.

Je suspends à présent la séance officielle et demande aux délégations de se réunir en séance informelle dans trois minutes.

La séance plénière officielle est suspendue à 11 h 50; elle est reprise à 11 h 55.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La 969^e séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Je vous invite à présent à prendre une décision sur les demandes de participation à nos travaux, reçues d'États non membres de la Conférence. Ces demandes sont reproduites dans le document CD/PV.537 et émanent des États suivants: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Ghana, Grèce, Guatemala, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur?

Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. ESENLI (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer que ma délégation a toute confiance dans vos talents

(M. Esenli, Turquie)

de diplomate, votre direction éclairée, votre détermination et votre sincérité. Soyez assuré de tout l'appui de la délégation turque dans les efforts que vous déploierez pour accomplir la tâche difficile qui vous a été confiée. Nous avons l'espoir que, sous votre direction compétente, l'année 2005 marquera un tournant dans les efforts faits pour sortir d'une impasse qui a empêché la Conférence pendant sept années consécutives d'entreprendre des travaux de fond.

En ce qui concerne les États qui auraient qualité d'observateurs, je tiens à informer la Conférence que la Turquie accepte la liste qui en est donnée dans le document CD/WP.537 sous réserve de ce qui a été dit et publié dans les documents CD/1438 et CD/1738.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Turquie pour son intervention et les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je suis certain que les participants à la présente séance prennent note de son intervention. Cette intervention faite, puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter les États que j'ai énumérés à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur? Cela semble être le cas.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La Conférence tiendra sa 970^e séance plénière mardi prochain à 10 heures dans cette salle. La séance officielle sera suivie d'une séance plénière informelle consacrée à l'ordre du jour de la Conférence et à d'autres questions liées à ses travaux. Je pourrai alors vous consacrer la journée entière. Une fois encore, je suis désolé de ne pas avoir le temps aujourd'hui de commencer à examiner la question de l'ordre du jour, mais je pense qu'il ne sera pas inutile de disposer des quelques jours pour des consultations informelles, dans l'espoir de faire converger les vues.

Puisque aucune délégation ne veut prendre la parole à ce stade, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui et je lève la séance.

La séance est levée à 12 h 5.
